



# Je CROIS en la Conférence

**Bruno BLANQUER**

**Candidat à l'élection  
à la Présidence de la  
Conférence - 18 juin 2021**

Président de la Conférence régionale  
des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest  
Ancien vice-président  
de la Conférence des Bâtonniers

J'ai 58 ans, suis marié et père de trois enfants. Je suis avocat au Barreau de Narbonne depuis 1990 au sein d'un cabinet qui compte 6 avocats et 4 secrétaires. Je suis ce que l'on appelle un généraliste de Province.

**Portable : 06 75 38 29 36**

 [www.brunoblanquer.fr](http://www.brunoblanquer.fr)

 [@BrunoBlanquer](https://twitter.com/BrunoBlanquer)

 [bb@brunoblanquer.fr](mailto:bb@brunoblanquer.fr)

En une Conférence  
à la hauteur de  
l'engagement  
de chaque Bâtonnier

*La Conférence des Bâtonniers est une institution centrale de la profession d'Avocat. Elle est indispensable à l'expression des 163 barreaux et irremplaçable dans sa mission d'aide et de soutien aux ordres et à leurs Bâtonniers.*

*J'ai cette conviction ancrée en moi depuis ma rencontre avec cette magnifique institution au début de mon bâtonnat en 2012.*

*Elle ne m'a jamais quitté et les deux mandats de membre du bureau (2014 - 2019), une vice-présidence (2018 - 2019), et la Présidence de l'une des conférences régionales depuis 2020, l'ont renforcée.*

Être Bâtonnier est un temps exceptionnel dans une vie d'avocat. Ce mandat marque son très fort engagement pour la profession et pour l'ordinalité, plus encore aujourd'hui qu'hier, en ces temps toujours plus difficiles où l'individualisme est souvent la règle. Il est, dès lors, logique de retrouver chez les bâtonniers comme traits de caractère majeurs, l'altruisme, le courage, le sérieux et l'enthousiasme.

La Conférence des Bâtonniers de France et d'Outremer doit être à la hauteur de leurs engagements.

**C'est ma volonté, c'est mon programme, c'est ce que je vous propose de réaliser ensemble.**

**CHANGER, pour rester ce que nous sommes**

## Un logiciel pour chaque ordre

Le paysage informatique des ordres d'avocats a de quoi dérouter les bâtonniers.

Cette matière est décisive pour l'action des ordres puisqu'il s'agit des outils de gestion de leur quotidien.

Ils ont besoin d'un logiciel métier moderne et performant.

Plusieurs d'entre eux ont décidé d'en créer un, le logiciel BarOtech. Il est de la responsabilité de la Conférence de s'engager pleinement au soutien de cette démarche et de contribuer à son achèvement pour parvenir à équiper tous les ordres à un coût raisonnable et leur permettre ainsi d'échapper à une forme de « fracture » numérique.

En parallèle, devront être finalisés les fichiers « refus d'inscription » et « inscription en cours » qui seuls peuvent permettre une indispensable information des bâtonniers lors de l'instruction des demandes d'inscription.

# En une Conférence totalement au service des Bâtonniers

Rendre des services aux bâtonniers, à leur ordre, et donc aux avocats, assurer des formations pratiques d'une qualité irréprochable, font partie des missions premières de la Conférence.

Elle le fait et elle le fait bien.

Mais nous voyons combien est forte l'accélération des contraintes, notamment en raison de **l'évolution inéluctable du « tout numérique »** auquel nul ne peut échapper.

Je veux donc qu'elle le fasse mieux encore et, pour ce faire, multiplier et spécialiser des groupes de travail au sein de son bureau afin d'être à même de répondre aux demandes d'assistance des bâtonniers sur tous les aspects de leurs actions, déontologie, procédures disciplinaires, structures d'exercice, contrôles de comptabilité, CARPA ou LCB-FT, suivi de procédures collectives, perquisitions, administration et suppléance, arbitrage et résolution des conflits, relation avec les médias et communication de crise...

**La place des conférences régionales**, qui sont l'autre lieu où les bâtonniers se rencontrent et échangent, **doit être renforcée**.

Elles doivent pouvoir porter des projets, les présenter en assemblée générale, faire remonter les expériences et innovations locales profitables à tous. C'est là que peut être principalement mutualisée, en lien avec la Conférence nationale, l'étude des projets adressés à la concertation par le CNB, avant leur examen en Conseil de l'Ordre.

J'ai la volonté de travailler en **parfaite coopération** avec l'équipe du collège ordinal élue en novembre dernier, dont la mission est importante pour la défense de l'ordinalité Province. Je n'oublie pas que les élections pour la prochaine mandature du CNB auront lieu en Novembre 2023.

J'ai l'ambition de préparer et de réussir cette prochaine échéance.

## En une Conférence qui se réforme

La Conférence **doit entendre les questionnements** des ordres sur son utilité et y répondre sous peine de continuer à voir certains d'entre eux se détourner d'elle.

Plus de démocratie interne, plus de transparence, plus d'ambition constituent des réponses fortes que j'apporterai une fois élu.

La Conférence n'est ni la chose de son Président, ni celle du bureau. **Elle est la maison commune de tous les bâtonniers de Province**. C'est donc à eux qu'il revient en dernier ressort de prendre les décisions.

Ce sont aux bâtonniers de décider les positions qui doivent être soutenues par la Conférence, les amendements ou modifications que celle-ci souhaite voir apporter à tel ou tel projet débattu au CNB où elle doit tout faire pour que la parole des bâtonniers qu'elle porte puisse être pleinement entendue. Et quoi de plus fort qu'une parole s'appuyant sur le vote des 163 Bâtonniers de Province !

# Je crois en une Conférence qui **PRÉPARE L'AVENIR**



## En une Conférence qui participe au **rayonnement des Ordres**

L'activité des avocats s'inscrit dans un territoire, dans son économie, dans sa culture, dans son histoire. Il importe donc que des liens se tissent et se maintiennent entre le barreau et les responsables politiques, économiques, culturels locaux...

Les échanges qui s'ensuivront ne pourront qu'être favorables à tous les avocats. De plus, ils sont de nature à sensibiliser nos interlocuteurs sur les sujets qui nous sont chers. Leur appui en cas de crise grave ou de projet heurtant frontalement nos valeurs s'en trouvera facilité.

**La Conférence doit être au soutien** de telles démarches et **apporter son aide** pour les initier et/ou les renforcer.

L'ordinalité de Province est un formidable réservoir de talents qui fourmillent d'idées et de propositions sur l'avenir de notre Profession. Nous devons leur permettre de s'exprimer et de travailler sur les sujets prospectifs, techniques ou politiques, au sein de la Conférence.

Nous pourrions ainsi **mieux anticiper les réformes et préparer le changement** au lieu de le subir.

Les sujets sur lesquels nous travaillerons de manière ouverte avec d'autres professionnels, chercheurs, universitaires, en associant bien évidemment les barreaux et les bâtonniers intéressés ne manquent pas. Ils seront choisis annuellement par l'assemblée générale.

Chacun pourra enrichir cette liste des défis auxquels l'avocat de demain sera confronté : révolution numérique, renforcement des droits de la défense, territorialité et postulation, procédure

de première instance et réduction des délais, sans oublier d'anticiper le retour de la réforme des retraites.

Lieu de réflexion de la Profession, la Conférence doit permettre aux Ordres de décider de leur avenir.

“ En une Conférence  
qui permet  
aux Ordres  
**de décider  
de leur avenir** ”

**CHANGER**, pour rester ce que nous sommes

# En une Conférence qui **s'engage** **au soutien** **des libertés**

La Conférence que je vous propose de présider est **une institution fière des valeurs** qu'elle porte et qu'elle défend, le **respect des droits fondamentaux** et de l'État de droit, l'indépendance de l'Avocat, particulièrement attaqués ces derniers temps.

C'est à ces racines que puisent notre opposition à l'avocat salarié en entreprise, notre défense acharnée du secret professionnel de l'avocat en toutes matières, le combat pour la territorialité et la plénitude de compétence des juridictions ou la dénonciation de l'indigence dans laquelle la Justice est rendue dans la France ultramarine et l'exigence de l'adoption d'un plan gouvernemental visant, à bref délai, à faire disparaître cette intolérable situation.

## Une Conférence qui défend sans complexe le pouvoir disciplinaire du Bâtonnier

Le pouvoir disciplinaire est une composante essentielle de la fonction de Bâtonnier auquel elle garantit l'autorité morale indispensable à l'accomplissement de sa mission.

Les réformes en cours ne doivent pas priver le Bâtonnier de son rôle de filtre des réclamations, qu'il partage avec le procureur général. Sa remise en cause par le projet de saisine directe du conseil régional de discipline octroyée au plaignant est inacceptable, tout comme l'est la présidence de la formation de jugement par un magistrat.

À côté de l'actuelle procédure disciplinaire, qui devrait être améliorée, calibrée pour la poursuite de faits graves, doit être créée une procédure simplifiée permettant la poursuite effective par le Bâtonnier des incivilités déontologiques et des manquements qui altèrent la vie d'un barreau.

L'accès au droit et son indispensable corollaire qu'est la correcte rémunération des avocats intervenant à ce titre, font bien évidemment partie de nos combats, ainsi que la défense des régimes de retraites et de prévoyance des avocats qui participent de leur indépendance, par leur autonomie de gestion et leur place dans le modèle économique de la Profession.

Enfin, parce que **la voix des bâtonniers est une voix qui porte**, elle doit être mise au service des grandes causes.



C'est pour mener cette réforme que **je suis candidat**, pour partager avec vous ma formidable envie de voir **la Conférence gagner** et faire **gagner les ordres de Province**.

Une Conférence qui vous ressemble, sûre d'elle, ambitieuse, efficace, solidaire et conviviale.



**CHANGER**, pour rester ce que nous sommes